

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

SOMMAIRE

I. RAPPORT

1. Rapport sur l'audit des états financiers

II. ETATS FINANCIERS

1. Bilan
2. Etat de résultat
3. Etat de flux de trésorerie
4. Notes aux états financiers

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Messieurs Les membres De L'Association

TOUNES CLEAN UP
40 Rue Ali Ben Ghdahem
Tunis

FAOUZI TOUMI

27, Avenue Taieb Mhiri, Résidence
Yesmina, B1
Ariana, 2080
Tunisie
Tel : 216 71 70 89 70/ 71 709 166
Fax : 216 71 70 77 76

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « TOUNES CLEAN UP », qui comprennent le bilan, au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association « TOUNES CLEAN UP » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Comité directeur est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance ou au Comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Comité directeur.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Comité directeur.

Tunis, le 16 août 2024

FAOUZI TOUMI


Expert Comptable
Membre De L'Ordre Des Experts Comptables de Tunisie
27Ave. Tareb Mihir, Rés. Yasmine, 81-Ariana 2080

TOUNES CLEAN UP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(Août 2024)

FAOUZI TOUMI

EXPERT COMPTABLE MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE

27, Avenue Taieb Mhiri, résidence Yasmina, B1, Ariana, 2080

Tél : 216 71 70 89 70- Fax : 216 71 70 77 76

MF : 937989M/P/A/000